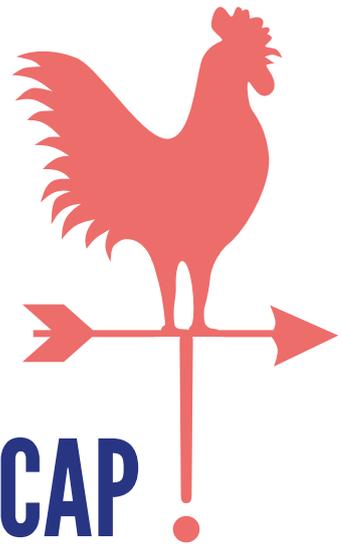


9 JUIN 2024

ELECTIONS  
EUROPÉENNES  
2024

# AGRICULTURE ET EUROPE : RETRouver LE CAP !

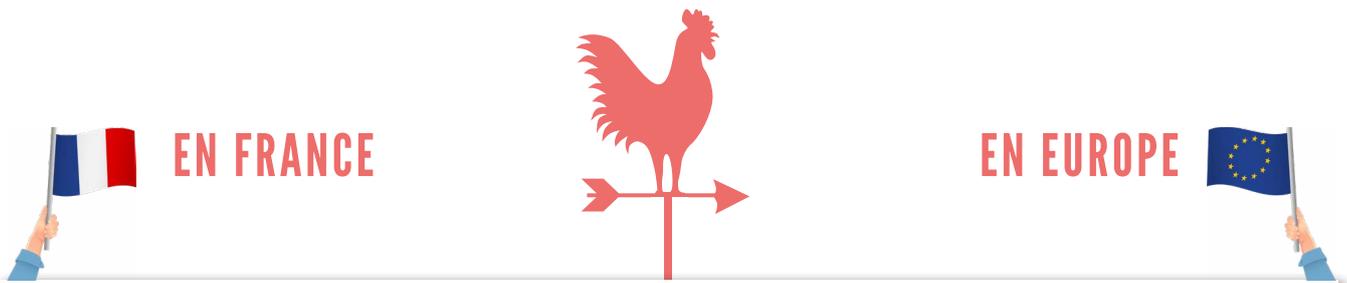


---

NOS PROPOSITIONS POUR METTRE LA  
SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET ALIMENTAIRE  
AU CŒUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES



# L'AGRICULTURE, UN PILIER ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TERRITORIAL



EN FRANCE

EN EUROPE

## SOURCE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La production agricole  est de

**95 Mds€**

La production agricole  est de

**408 Mds€**

**2,1%**  
du PIB français

**1,7%**  
du PIB européen



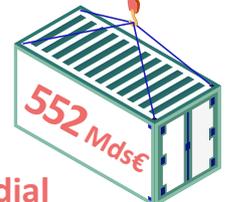
d'exportations  
agricoles

au **6<sup>e</sup>** rang mondial

(Agreste 2023)

les exportations  
agricoles sont de

au **1<sup>er</sup>** rang mondial



(Eurostat 2023)

## ACTIVITÉ CRÉATRICE D'EMPLOIS

L'agriculture  emploie

**674 000 personnes**



L'agriculture  emploie

**7,2 M de personnes**

Les femmes représentent

**26 % des  
actifs agricoles**

(Recensement agricole 2020)



Les femmes représentent

**23 % des  
actifs agricoles**

(Eurostat 2020)

## ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE

Les surfaces agricoles  couvrent

**52 % du territoire**

soit **26,7 M d'hectares**

et **416 436 exploitations agricoles**

(Recensement agricole de 2020)



Les surfaces agricoles  couvrent

**40 % du territoire**

soit **155 M d'hectares**

et **9 M d'exploitations agricoles**

(INSEE - 2022)

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis cinq ans, l'Union européenne a été confrontée à des crises multifactorielles, géostratégiques et mondiales sans précédent. La pandémie du COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité de certains secteurs de l'économie, conduisant à une prise de conscience de l'importance de l'agriculture et du travail des agriculteurs, dans la vie quotidienne des Français et des Européens. La guerre en Ukraine met en lumière les fragilités de l'économie européenne, voire certaines dépendances, et bouleverse considérablement les échanges mondiaux, impactant fortement les marchés agricoles européens.

L'Union européenne doit prendre acte de ce nouveau contexte géopolitique, en faisant de **la souveraineté agricole et alimentaire, un enjeu stratégique et une ambition claire pour les prochaines années**. Cela passe par le développement de sa capacité à produire, et donc à nourrir ses citoyens. Il faudra concrètement se doter des moyens de production adéquats et assurer la rémunération des producteurs.

Or, le « Pacte vert » qui a guidé le développement des politiques européennes pendant la mandature qui s'achève, s'est traduit par un véritable « tsunami » de réglementations, vécu par les agriculteurs comme un empilement de contraintes très peu lisibles, sans cohérence avec les autres politiques européennes, notamment dans le domaine commercial, et sans aucune mesure pour améliorer leur revenu.

Pour les cinq prochaines années, des inflexions majeures doivent être apportées au programme de travail des Institutions européennes : le Parlement européen et les autres Institutions doivent tirer les leçons, d'une part de la bipolarisation contreproductive du débat entre agriculture et environnement, et d'autre part de la crise profonde du monde agricole. L'objectif des Institutions européennes doit être également de créer des conditions favorables au renouvellement générationnel, alors que la moitié des agriculteurs français seront à la retraite en 2030.

C'est dans ces conditions que l'Europe agricole retrouvera ambition et perspectives.

**Arnaud ROUSSEAU**  
Président de la FNSEA



Depuis plusieurs mois, les agriculteurs européens manifestent dans la quasi-totalité des Etats membres. Ces manifestations constituent un enjeu européen, pour les élus et les administrations. Les agriculteurs demandent à être justement rémunérés pour leur métier et contestent une mise en concurrence accrue de leur production avec des produits ne respectant pas les mêmes normes. Ils remettent en cause une mise en œuvre de la PAC trop complexe et surtout trop bureaucratique, certaines mesures ne pouvant être concrètement appliquées faute de pragmatisme agronomique. Au-delà, les projets réglementaires liés au Pacte vert et à sa déclinaison pour le secteur agricole, la stratégie De la ferme à la table, ont été construits sans prendre en compte l'impact sur la capacité de production agricole de l'UE et sur le revenu des agriculteurs, privilégiant une approche à marche forcée, sans reconnaissance des efforts déjà effectués par les agriculteurs. Pire : les études d'impacts économiques ont été ignorées ! Il faut donc changer de logiciel européen et penser « Souveraineté agricole et alimentaire ».

## PLUS DE DIALOGUE :

La Commission européenne devrait favoriser les contacts plus directs avec les organisations professionnelles agricoles (dans la phase de préparation et de rédaction des législations, de négociation des accords commerciaux), pour mesurer la faisabilité des différentes pistes de travail, l'ensemble des impacts, et envisager des mesures plus incitatives que contraignantes ou punitives. Le lancement, par la Commission européenne début 2024, d'un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture, est un signal positif mais qui risque d'être insuffisant s'il ne débouche pas sur des propositions concrètes tenant compte de la réalité du métier des agriculteurs.

## DES ÉTUDES D'IMPACT À RÉALISER ET À PRENDRE EN COMPTE :

Il est essentiel de disposer des bons outils de mesure et de décision. Les études d'impact, préparant et accompagnant les propositions de la Commission européenne devraient donc être exhaustives et élaborées avec les acteurs agricoles les plus concernés. Réalisées en amont de la présentation des propositions, elles devront systématiquement mesurer les impacts sur les revenus des producteurs, sur la compétitivité des exploitations, sur la production (sans que certains secteurs soient considérés comme mineurs) et la démographie agricoles. Par exemple, la révision de la Directive IED ne doit pas conduire à de nouvelles normes qui affaiblissent la compétitivité des élevages et freinent la réalisation de projets. La décroissance de la production agricole n'est pas admissible.

## UN RECENTRAGE POLITIQUE DE L'AGRICULTURE :

Pour plus de cohérence et pour un positionnement plus stratégique de l'agriculture, en conséquence des crises et des défis, le Commissaire européen en charge de l'agriculture, et de la ruralité, devra avoir le statut de Vice-Président au sein du collège. Concernant le Parlement européen, la commission Agriculture doit rester forte de nombreux eurodéputés engagés et garder des compétences exclusives sur les dossiers impactant la souveraineté agricole et alimentaire.

## UNE APPROCHE POSITIVE QUI VALORISE LES PRATIQUES VERTUEUSES EN PLACE, LES PROGRÈS ET LES ATOUS DES PRODUCTIONS AGRICOLES :

Les défis environnementaux ou climatiques ne disparaîtront pas, et prendront d'ailleurs de l'ampleur. L'agriculture est porteuse de solutions et les agriculteurs sont déjà engagés dans de bonnes pratiques et dans la transition verte. Le phénomène de polarisation « agriculture contre environnement » est la conséquence d'une approche trop négative, qui ne tient pas suffisamment compte des pratiques vertueuses en place, des évolutions législatives passées, des efforts accomplis et des atouts agronomiques inhérents à chacune des productions.

## LA SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AU CŒUR DU PROCESSUS DE DÉCISION :

La stratégie De la ferme à la table n'a pas été actualisée à la lumière des événements et des expériences des dernières années. La production et l'assurance d'une plus juste rémunération des agriculteurs doivent retrouver leur place au cœur des priorités politiques de l'Union européenne. La souveraineté agricole et alimentaire ne signifie pas le repli sur soi mais la préservation du potentiel de production. C'est un enjeu stratégique, pour que l'UE ne s'expose pas à une vulnérabilité supplémentaire, tout en contribuant à l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires. Nous proposons que l'UE publie annuellement un état des lieux de la souveraineté alimentaire européenne, sur la base d'indicateurs partagés avec les organisations professionnelles.

## MOBILISER LES BONS OUTILS :

Il est nécessaire de favoriser une approche de triple performance de l'agriculture : économique, sociale, et environnementale. Une juste rémunération des agriculteurs est source de durabilité pour leurs exploitations. Or, les agriculteurs ont besoin de visibilité économique pour s'adapter à une réglementation mouvante. Les agriculteurs ont également besoin de lisibilité dans les règles qui s'imposent à eux, mais aussi de stabilité et de rationalisation des contrôles : moins de bureaucratie et plus de liberté pour entreprendre ! La simplification de la réglementation doit être fondée sur une approche pragmatique et connectée aux réalités – agronomiques et économiques – des exploitations. De plus, la recherche doit être développée et des solutions innovantes déployées pour accompagner les agriculteurs. Cela signifie la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses en R&D, en partenariat avec la sphère privée.

## DÉFINITION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

### Sommet mondial de l'alimentation en 1996 à la FAO



*« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».*

*« La souveraineté alimentaire est le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité à produire son alimentation, facteur essentiel de la sécurité alimentaire au niveau national et communautaire, tout en respectant la diversité culturelle et agricole ».*



Les agriculteurs européens sont les premiers producteurs de denrées alimentaires au monde. Ils fournissent des aliments de grande qualité et respectent les normes les plus strictes. Dans le futur, la capacité de l'UE à nourrir les citoyens européens impliquera nécessairement des interactions de plus en plus complexes entre les enjeux agronomiques, environnementaux, économiques et sociaux. Les Institutions doivent veiller à la cohérence entre les politiques européennes.

## **ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ INTÉRIEUR :**

Les réglementations européennes doivent être porteuses d'harmonisation intra-communautaire. C'était l'une des principales demandes des agriculteurs français en lien avec le projet de règlement relatif à l'usage durable des pesticides, qui a évolué vers une approche « à la carte » pour les Etats membres. Par ailleurs, le coût du travail en France est l'une des problématiques qui pèsent sur la compétitivité de certaines filières employeuses de main d'œuvre (fruits, légumes, viticulture...) car elles se trouvent en concurrence directe avec d'autres pays aux normes sociales moins élevées. L'harmonisation sociale au sein de l'Union Européenne reste une demande forte de la part des agriculteurs français, afin d'avoir une équité en termes de règles de concurrence.

## **FOURNIR AUX AGRICULTEURS LA BONNE BOÎTE À OUTILS POUR LA GESTION DES RISQUES ET DES CRISES :**

La PAC prévoit déjà des outils et financements, mais, face à la multiplication des aléas climatiques et sanitaires, il est nécessaire d'adapter les différents dispositifs assurantiels ou mutualistes pour les rendre plus accessibles aux agriculteurs européens et plus efficaces sur le plan opérationnel. De plus, doivent être explorées les possibilités de nouveaux financements communautaires, le cas échéant hors PAC et par des fonds nationaux, notamment grâce à une réévaluation du plafond « de minimis ». La réponse européenne aux crises de grande ampleur ne peut être le seul recours à la réserve de crise, qui est une ressource limitée et dont l'usage a été flexibilisé à l'extrême.

## **DIAGNOSTIQUER NOS DÉPENDANCES STRATÉGIQUES EN LIEN AVEC LES FACTEURS DE PRODUCTION :**

Un diagnostic des fragilités des facteurs de production doit être conduit, puisque l'agriculture européenne reste dépendante de l'extérieur de l'Union européenne pour s'approvisionner en intrants stratégiques.

La France n'a ni phosphore, ni potasse, ni gaz... Pour mitiger le risque géostratégique, il faut exploiter tous les potentiels et alternatives disponibles, en redonnant à l'élevage européen sa place dans l'équilibre des systèmes agricoles (par exemple, en ayant recours aux effluents des animaux), et aussi en diversifiant l'approvisionnement en azote, à travers de nouvelles sources de matières premières (gaz), de produits intermédiaires (ammoniac), et de produits finis (urée et solutions azotées). Les politiques douanières ne permettent pas forcément cette diversification, obérant un peu plus la compétitivité des exploitations agricoles. A plus long terme, il faut réfléchir et agir pour relocaliser certaines sources lorsque cela est possible. Ainsi, il faut réduire la dépendance aux énergies fossiles, en encourageant et en soutenant la production, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables et des alternatives « agricoles » au pétrole (biocarburants, chimie du végétal...)

## **METTRE EN ŒUVRE « L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE OUVERTE » EN ACCORD AVEC L'OBJECTIF DE SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'UE :**

La capacité de l'UE à assurer sa souveraineté agricole et alimentaire doit nécessairement s'accompagner d'une politique commerciale fondée sur le concept « d'autonomie stratégique ouverte ». Il faut entendre une politique commerciale qui permet à l'UE de garder sa place de leader dans les échanges internationaux, et qui prend en compte les engagements de l'UE en faveur d'une production alimentaire durable, aux niveaux économique (y compris la juste rémunération des agriculteurs), social et environnemental.

## **PROTÉGER LES AGRICULTEURS EUROPÉENS DANS LES ÉCHANGES COMMERCIAUX :**

Il est indispensable que la politique commerciale de l'Union protège les agriculteurs de la concurrence de certains pays tiers lorsqu'elle vient déstructurer les marchés. C'est pourquoi, la mise en œuvre d'un nouvel accord commercial doit se fonder sur des analyses d'impacts préalables et transparentes. Les marchés mondiaux évoluent rapidement. Par conséquent, pour les accords comprenant une libéralisation des échanges, il est nécessaire de prévoir des mesures et clauses de sauvegarde (pouvant être appliquées de manière réactive) lorsque les marchés nationaux ou européens sont soumis à de trop fortes perturbations.

## **AVANCER CONCRÈTEMENT DANS LA RÉCIPROCITÉ DES NORMES ET STANDARDS DE PRODUCTION, PAR LA MISE EN ŒUVRE DE CLAUSES ET MESURES MIROIRS :**

Alors que la réglementation européenne appliquée à l'agriculture est la plus exigeante au monde, les efforts demandés aux agriculteurs européens, ne sont pas appliqués aux produits importés. Il s'agit là d'une forte concurrence internationale déloyale (puisque des produits importés ne répondent pas aux mêmes normes de production) et d'un non-respect des consommateurs européens. Les réglementations européennes, spécifiques à certains produits (antibiotiques, produits phytosanitaires...) ou pratiques (traçabilité, bien-être animal...), doivent s'imposer directement aux produits importés. Cette application doit faire l'objet de contrôles, pour que les clauses et mesures miroirs ne se transforment pas en « miroirs aux alouettes » !

La protection des ressources naturelles, de la biodiversité, de la santé des consommateurs et du bien-être animal, la lutte contre le changement climatique, et la capacité d'adaptation de l'agriculture à ce changement, sont autant de défis qui ne pourront être relevés que si l'Union européenne accompagne avec pragmatisme les agriculteurs. Pour cela, il faut leur garantir en premier lieu une juste rémunération, et ainsi recréer un cadre de confiance nécessaire aux investissements.

## **AMÉLIORER LE REVENU DES AGRICULTEURS :**

L'organisation économique des agriculteurs et leur position dans la chaîne alimentaire méritent d'être renforcées, en faveur d'une meilleure rémunération des agriculteurs grâce à un EGAlim européen. La relation entre droit de la concurrence et droit agricole doit être clarifiée, au profit de ce dernier. D'un côté, il faut faciliter le regroupement de l'offre de produits agricoles, et de l'autre, contrôler strictement la concentration à l'achat de la distribution. Il n'est plus acceptable que les regroupements à l'achat des entreprises de la distribution ne soient pas considérés comme des concentrations, au motif qu'ils permettent de faire baisser les prix. Par ailleurs, le droit communautaire concernant les appels d'offres des marchés publics n'est plus adapté.

## **ADOPTER AU NIVEAU EUROPÉEN L'ÉTIQUETAGE OBLIGATOIRE DE L'ORIGINE ET UNE APPROCHE COMMUNE POUR LA DÉNOMINATION DES PRODUITS :**

Le règlement INCO relatif à l'information des consommateurs ne prévoit qu'un étiquetage facultatif de l'origine pour la grande majorité des denrées alimentaires et/ou de leurs ingrédients. Les consommateurs sont pourtant de plus en plus attentifs à l'origine des produits alimentaires qu'ils achètent. Une harmonisation et une action au niveau européen sont nécessaires.

## **NE PAS LAISSER LES AGRICULTEURS SANS ALTERNATIVES :**

Des objectifs de réduction arbitraires, prématurés et excessifs des facteurs de production comme les produits phytosanitaires, ou les engrais, remettraient en cause les avancées de l'agriculture européenne et renforceraient

notre dépendance aux importations de pays tiers, qui ne respectent pas les normes européennes. Il convient de prendre des décisions qui s'appliquent à tous les Etats membres, notamment en terme d'homologation des produits phytosanitaires. Mais davantage que des interdictions, l'agriculture européenne doit développer les méthodes alternatives basées sur l'agriculture de précision, la lutte intégrée contre les organismes nuisibles ou leur remplacement par des pratiques scientifiquement fondées, techniquement fiables et économiquement viables, et permettre l'accès à l'innovation génétique (via les NTG, nouvelles techniques génomiques).

## **ABORDER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL SELON UNE APPROCHE DURABLE :**

Le bien-être des animaux fait partie intégrante d'une production alimentaire durable. Cet enjeu doit être abordé sous un angle scientifique et sur base d'analyses d'impacts exhaustives, tout en garantissant une production durable, en particulier sur le plan économique (accompagnement des investissements dans le temps), et également sur le plan des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de l'UE sur le marché unique.

## **DES POLITIQUES DE QUALITÉ PRAGMATIQUES, À DIMENSION ÉCONOMIQUE :**

L'étiquetage nutritionnel doit être non stigmatisant en particulier pour les produits de qualité. Il est important d'avoir une approche harmonisée entre les différents types d'étiquetage nutritionnel existants dans les Etats membres. Enfin, la Politique de Promotion de l'UE, peut être rendue plus durable sans exclure ni discriminer des productions (viandes et vins) qui sont des fleurons de notre patrimoine alimentaire européen.

L'Union européenne doit accompagner la vision à long terme pour les zones rurales. Vision initiée par une politique spécifique en faveur de ces territoires identifiés dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. En effet, les zones rurales qui abritent une part essentielle de notre identité, de notre culture et de notre potentiel économique sont confrontées à de nombreux défis : insuffisance de connectivité, absence de possibilités d'emplois, services limités en matière de santé, d'écoles, d'activités sportives et culturelles, de transports publics, et de commerces.

Dans ces territoires, l'agriculture joue un rôle primordial en matière de production de biens alimentaires et non alimentaires, de création d'emplois localisés, de gestion de ressources naturelles et de biodiversité... La PAC contribue pleinement à assurer un aménagement harmonieux du territoire grâce aux soutiens apportés

aux exploitations agricoles tant dans le cadre du 1<sup>er</sup> que du 2<sup>e</sup> pilier. Elle doit être confortée.

Les territoires ruraux constituent un véritable atout pour la souveraineté économique européenne. Ils ne doivent pas devenir des lieux d'ensauvagement pour prédateurs qui excluent les formes ancestrales de production, qui menacent la sécurité des territoires à l'heure du réchauffement climatique, qui réduisent la biodiversité et surtout qui oppressent les éleveurs et leur famille confrontés à la prédation de leur troupeau et les chassent progressivement de leur lieu de vie professionnelle. Il est indispensable que l'Union européenne fasse évoluer la réglementation communautaire et internationale pour que les Etats membres puissent réguler véritablement les prédateurs pour contrer toute désertification rurale en devenir.



## CHIFFRES CLÉS RURALITÉ



### EN FRANCE

**33 % des habitants**  
vivent dans les zones rurales  
soit **21 M d'habitants**

Les zones rurales couvrent  
**88 % du territoire**  
communautaire 



### EN EUROPE

**27,5 % des habitants**  
vivent dans les zones rurales  
européennes

Les zones rurales couvrent  
**80 % du territoire**  
communautaire 

*(Recensement agricole de 2020)*

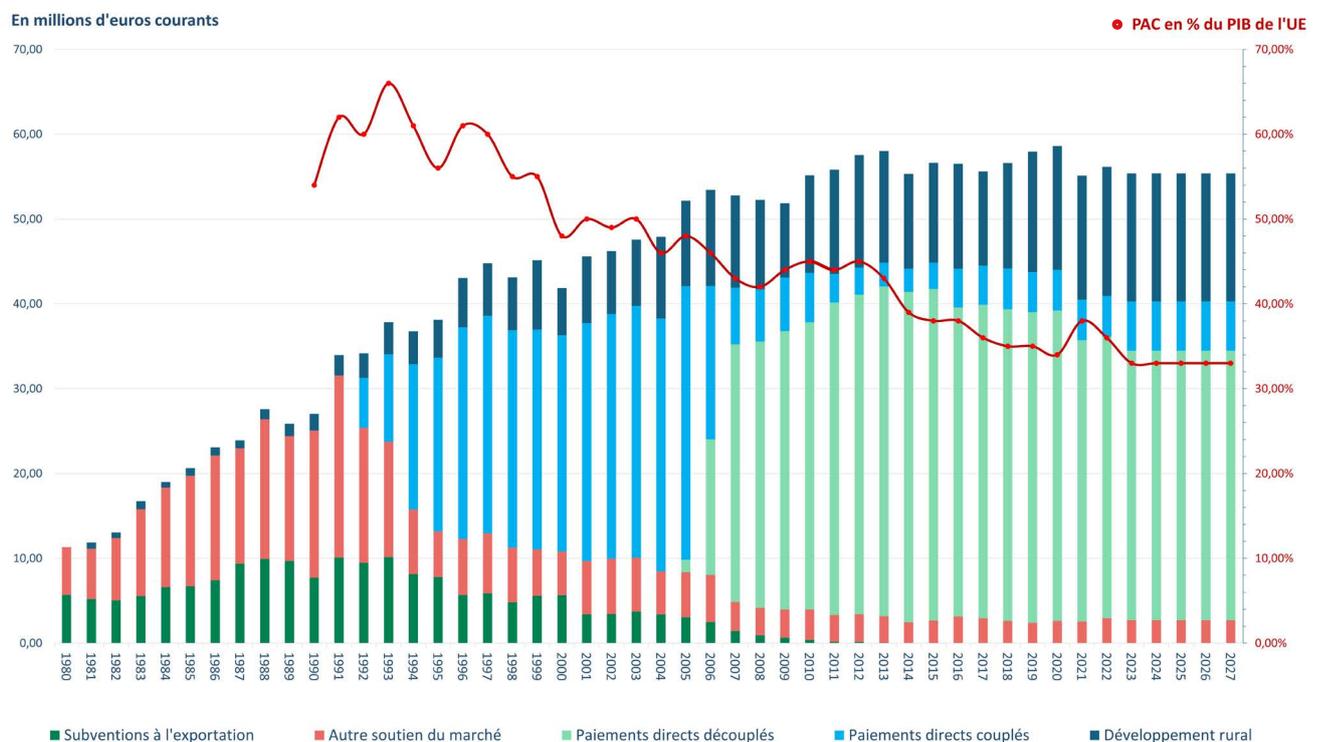
Une hausse du budget prenant en compte l'inflation est une adaptation indispensable à court terme. Le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) actuel ne permet pas de s'adapter à l'inflation, qui impliquera selon les dernières estimations une perte de valeur pour la PAC de 85 milliards d'euros pour la programmation 2021-2027 par rapport à 2020, y compris le coup de rabot de la précédente réforme.

Par ailleurs, il faudra conduire une évaluation financière de l'ambition portée à l'agriculture européenne, notamment concernant le maintien du potentiel de production, les investissements de modernisation et d'adaptation des exploitations à réaliser (fertilisation, protection des plantes, irrigation, santé et bien-être des

animaux...), et le financement de la gestion des risques. Aujourd'hui, le budget de la PAC n'est pas suffisant face aux besoins financiers nécessaires pour répondre à ces enjeux tout en maintenant une agriculture compétitive et un niveau de revenu suffisant aux agriculteurs.

Repositionner l'agriculture au centre des politiques européennes est une ambition qui devra s'accompagner de financements supplémentaires. Cela implique, compte-tenu des nouveaux besoins, une augmentation en valeur réelle du budget européen. A l'évidence, une telle augmentation du budget nécessitera le développement de nouvelles ressources propres de l'UE.

## ÉVOLUTION DU BUDGET PAC



(INRAE)

## UNE EUROPE SOUVERAINE :

Les grands défis géostratégiques des dernières années mettent en lumière toute la fragilité de la souveraineté agricole et alimentaire, trop souvent considérée comme acquise. Les politiques de l'UE doivent contribuer à stopper la spirale de décroissance de l'agriculture européenne, développer les politiques et les outils pour une souveraineté agricole et alimentaire renforcée.

## UNE EUROPE STRATÈGE :

Le nouveau contexte géopolitique impose de veiller à ce que la production agricole européenne tienne toute sa place dans les échanges internationaux. Il faut soutenir les exportations par une diplomatie économique efficace, face aux pratiques commerciales déstabilisatrices de grands pays producteurs au niveau mondial, tels que la Russie.

## UNE EUROPE PROTECTRICE :

Les agriculteurs croulent sous les injonctions contradictoires entre la nécessité de produire plus, avec toujours moins de moyens de production, mais avec des contraintes accrues. Et paradoxalement, l'Europe n'a pas les mêmes exigences quand il s'agit de négocier avec des partenaires commerciaux qui, eux, ne désarment

pas quand il s'agit de leur agriculture. L'Europe doit soutenir son agriculture en portant des exigences de réciprocité des normes de production, dans les accords de libre-échange.

## UNE EUROPE DURABLE :

L'agenda de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement est ambitieux. Il ne faudra laisser aucun outil de côté : progrès, recherche et innovation, savoir-faire agronomique des agricultrices et des agriculteurs. La durabilité a trois piliers : économique – environnemental – social. Il faut également soutenir et développer la production de biomasse et la bioéconomie, au cœur de la lutte contre le changement climatique, sans opposer les débouchés alimentaires et non-alimentaires.

## UNE EUROPE PROSPÈRE :

Il faut des mesures concrètes et visibles pour la juste rémunération du travail des agriculteurs et des conditions d'exercice du métier acceptables. Les agriculteurs sont des entrepreneurs, ils doivent exercer leur métier et être rémunérés en conséquence. Il est temps de mettre en œuvre un Pacte pour la compétitivité du secteur agricole et agro-alimentaire qui doit être une priorité clé pour une Europe prospère.

## LA FNSEA EST AU SERVICE DES AGRICULTRICES, DES AGRICULTEURS, DU MONDE AGRICOLE, DE L'ALIMENTATION ET PLUS LARGEMENT DE LA RURALITÉ DEPUIS PLUS DE 75 ANS

Fondée en 1946, la FNSEA est le syndicat majoritaire de la profession agricole. La FNSEA défend au quotidien l'intérêt de ses 212 000 adhérents répartis sur tout le territoire dans les fédérations départementales et les Associations spécialisées représentant toutes les productions agricoles françaises.

Au quotidien, la FNSEA œuvre pour la défense du revenu et des conditions d'exercice du métier d'agriculteur.

**212 000**  
**adhérents**

**31 associations**  
**spécialisées**  
(céréales, lait, viandes,  
fruits et légumes, etc.)

**55,44 %**  
**des suffrages**  
aux Élections « Chambres  
d'Agriculture » en 2019



**S'engager avec les femmes et les hommes**  
**qui ont le goût d'entreprendre en agriculture**  
**pour des territoires vivants et dynamiques.**



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
11 rue de la Baume - 75008 Paris  
[www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)